

- iii. La demande de retrait de la liste officielle des Directeurs de Course au Large habilités, de non renouvellement et/ou de suspension de (ou des) habilitation(s) du Directeur de course au Large par la Commission Directeurs de Course au Large pour une durée déterminée ou indéterminée.

- iv. La demande d'ouverture d'une procédure disciplinaire, au président de la FFVoile après accord de la commission Directeurs de course au large, conformément au règlement disciplinaire de la FFVoile, avec demande de suspension de (ou des) habilitation(s) du Directeur de course au Large par la Commission Directeurs de Course au Large pour une durée déterminée ou indéterminée.